
Qualité de l'air : lancement d'une enquête téléphonique

La qualité de l'air est une préoccupation de santé publique de plus en plus importante. La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) s'appuie sur le « droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». Elle a pour objet de prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques.

Dans ce contexte, l'État assure, en lien avec les collectivités territoriales, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement. En Champagne-Ardenne, le suivi de la qualité de l'air est assuré par l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air ATMO Champagne-Ardenne.

Plusieurs sources sont à l'origine de la pollution de l'air mesurée par les stations de surveillance : transport, industrie, agriculture, chauffage au bois. La combustion de biomasse, notamment dans les appareils de chauffage au bois, participe ainsi à la pollution en poussières. Cependant, la ressource biomasse constitue également une source d'énergie thermique d'origine renouvelable en France. Le développement de cette énergie renouvelable doit donc passer par l'installation d'appareils performants et le renouvellement des appareils anciens afin d'améliorer la qualité de l'air.

La ville de Reims est concernée par l'obligation de mise en œuvre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère afin de réduire les niveaux de pollution atmosphérique dans la métropole.

Pour cela, une connaissance du parc individuel de chauffage au bois est indispensable afin de pouvoir définir les dispositifs d'accompagnement permettant d'améliorer la qualité des émissions liées au chauffage au bois.

La DREAL Champagne-Ardenne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) engage en collaboration avec Reims métropole, ATMO Champagne-Ardenne, l'ADEME, la Direction Départementale des Territoires de la Marne, et **le cabinet ELS Concept une enquête téléphonique** relative au chauffage au bois.

Le périmètre de cette enquête sera le pays Rémois dont fait partie notre commune.

L'objectif de l'enquête :

- Mieux connaître le parc d'appareils de chauffage au bois individuels et ses pratiques,
- Identifier les freins et leviers au changement d'équipements et de comportement,
- Évaluer la sensibilité et la connaissance des personnes interrogées vis-à-vis de la problématique de la qualité de l'air.

L'enquête se déroulera à partir du 9 mars 2015, sur un mois et demi et n'a pas d'objectif commercial.